



Pour bénéficier de la

TARIFICATION SOLIDAIRE



CTS



cantine



piscine

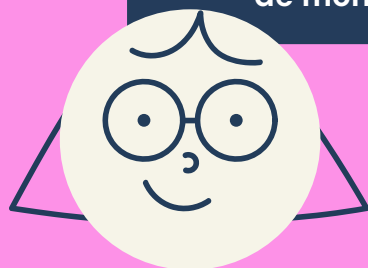


stationnement
résident



Je fais ma demande
de quotient familial unique
avec mon numéro fiscal

J'ai mon numéro fiscal et ma situation
actuelle correspond à celle
de mon dernier avis d'impôt

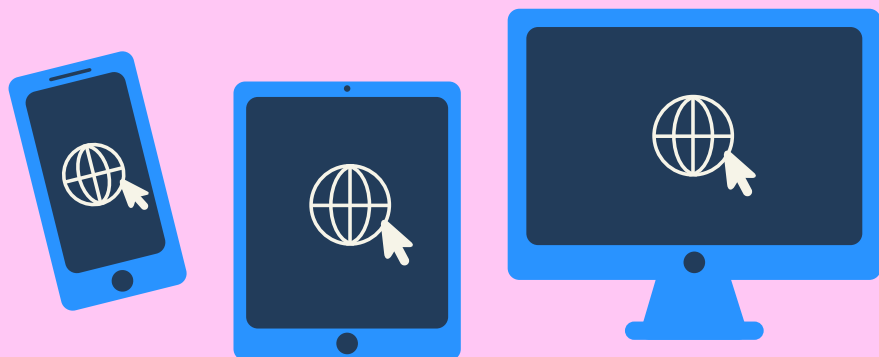


Dans le cas contraire,
retournez ce guide

AVANT DE COMMENCER

Pour faire la demande,
vous devrez utiliser :

- 1 Un smartphone, une tablette ou un ordinateur, avec Internet



- 2 Une adresse mail valide



- 3 Votre dernier avis d'imposition à jour par rapport à votre situation (ou celui de vos parents si vous êtes rattaché(e) à leur foyer fiscal).

Vous trouverez votre numéro fiscal ici



**Utilisez de
préférence
un téléphone
à jour et réglé
en français.**

Si votre téléphone n'est pas à jour ou n'est pas en français, le message "déclarant introuvable" peut s'afficher à l'étape 5, ce qui signifie que le numéro fiscal n'a pas été reconnu.

Contact

Tarification Solidaire,
Ville et Eurométropole
de strasbourg

+33 (0)3 68 98 50 00
TarificationsSolidairesQFU@strasbourg.eu

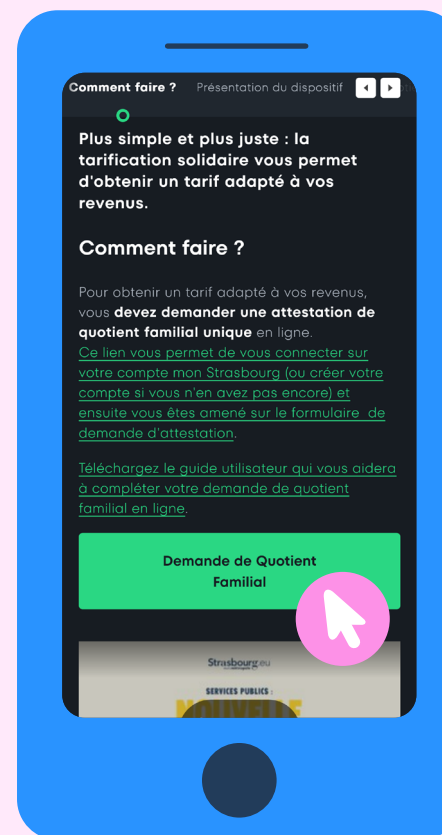
ÉTAPE 1



Flashez le QR code
pour arriver
sur le formulaire



Allez sur
www.strasbourg.eu/tarification-solidaire



et cliquez sur

**demande
de quotient
familial**

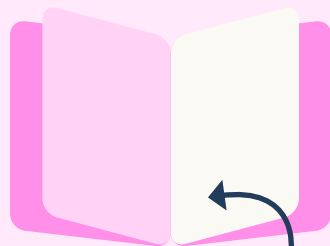
ÉTAPE 2

A.

**vous avez déjà un compte
monstrasbourg.eu**



**Connectez-vous,
puis allez
à l'ÉTAPE 3 page 12**

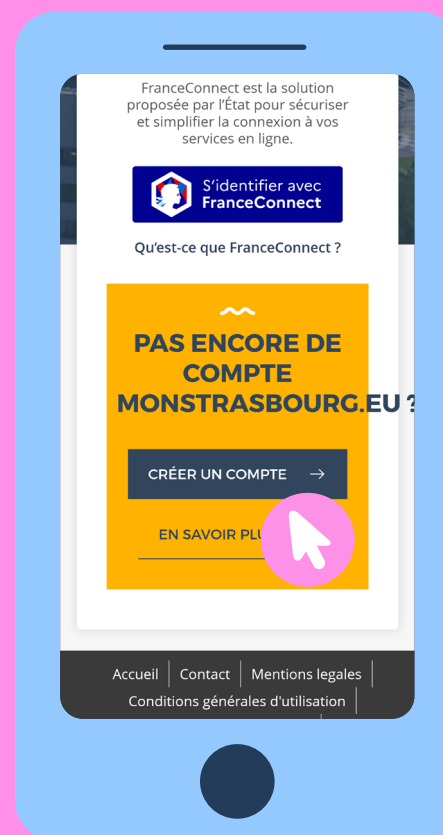


OU

ÉTAPE 2

B.

**vous n'avez pas de compte
monstrasbourg.eu**



**Vous devez
en créer un
en cliquant sur**

**créer
un compte**



JE CRÉE MON COMPTE MON STRASBOURG

1

Entrez votre adresse mail
puis cliquez sur

valider



2

Un courriel a été envoyé
à votre adresse mail

3

Allez dans votre boîte
de réception de mails
pour trouver le mail



Strasbourg.eu :
Activation
de votre compte

Consultez les spams ou courriers
indésirables si vous ne trouvez pas.

4

Dans le mail
Strasbourg.eu : Activation
de votre compte

lisez puis cliquez sur
finaliser l'inscription



JE CRÉE MON COMPTE MON STRASBOURG

5

Dans la nouvelle fenêtre
indiquez votre prénom,
nom et choisissez
un mot de passe

6

Vous venez de créer
un compte, cliquez
sur le mot

continuer

7

Lisez et acceptez
les conditions générales
d'utilisation,
répondez à la question

puis cliquez sur

suivant

ÉTAPE 3

Après la connexion, vous arrivez sur une page qui vous présente la tarification solidaire.

Lisez, puis cliquez sur

suivant

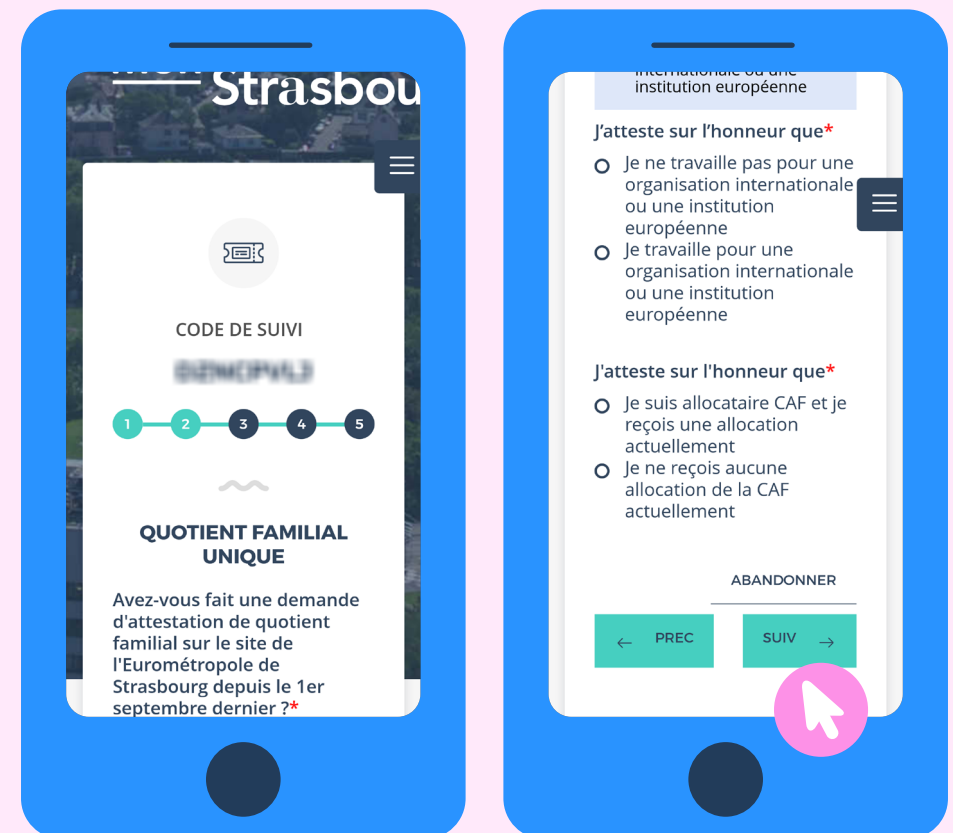


ÉTAPE 4

Répondez aux questions,

puis cliquez sur

suivant



ÉTAPE 5

Répondez à la question

Entrez votre numéro fiscal et votre date de naissance



Répondez à la question et cliquez sur

suis



Si le message "déclarant introuvable" apparaît, renouvelez la démarche depuis un autre téléphone ou ordinateur.

ÉTAPE 6

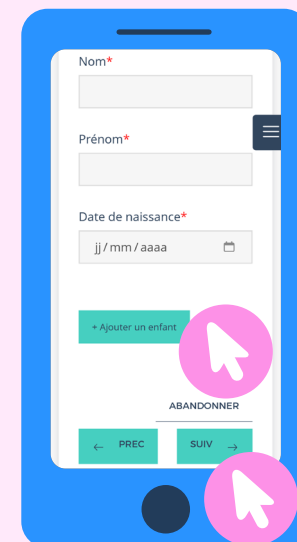
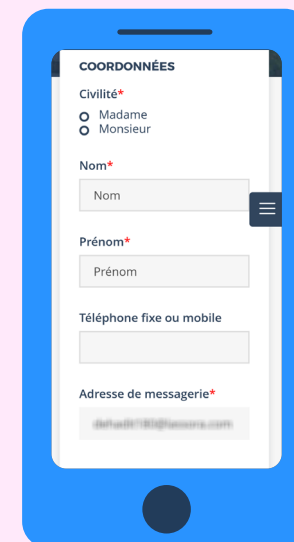
Remplissez le formulaire

Si des enfants vivent avec vous, indiquez leur nom, leur prénom et leur date de naissance. Pour ajouter d'autres enfants cliquez à chaque fois sur

+ ajouter un enfant

puis cliquez sur

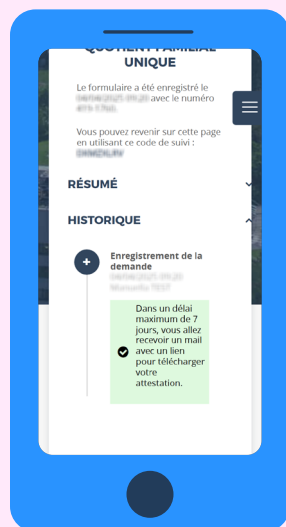
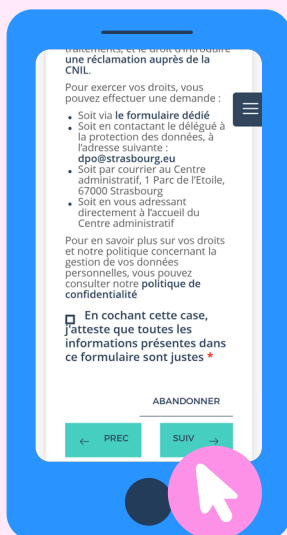
suis



ÉTAPE 7

Lisez les informations,
cochez la case
puis cliquez sur

suivant



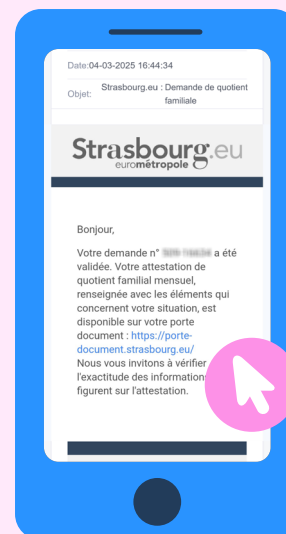
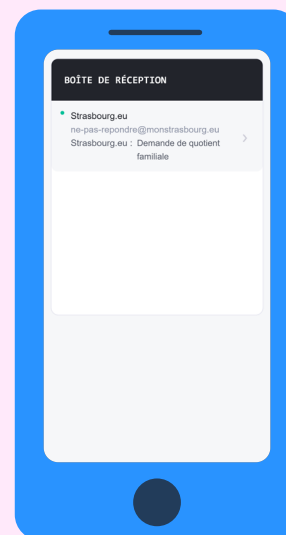
ÉTAPE 8

Allez dans votre
boîte de réception
de mails pour trouver
le mail



**Strasbourg.eu :
Demande
de quotient familial**

Cliquez sur le lien
[https://porte-
document.
strasbourg.eu/](https://porte-document.strasbourg.eu/)
pour ouvrir votre
attestation
de quotient familial



ÉTAPE 9



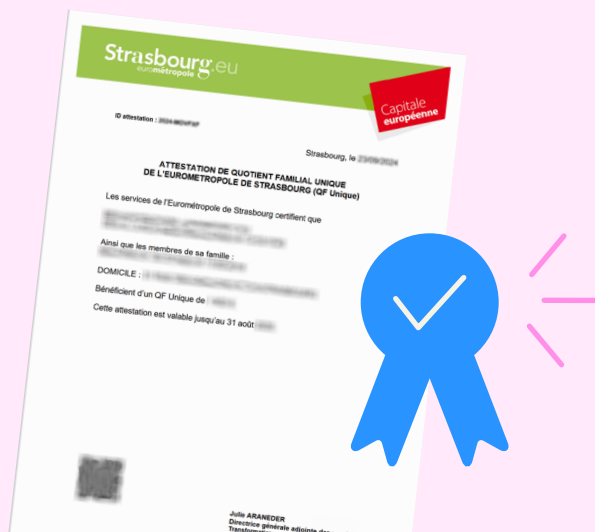
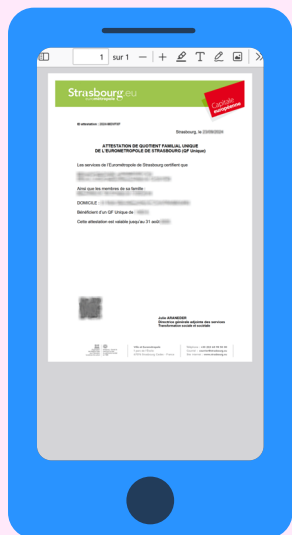
Cliquez sur [attestation-XXX-XXXXX.pdf](#) pour ouvrir l'attestation



Enregistrez l'attestation ou



faites une capture d'écran pour la garder sur votre appareil.



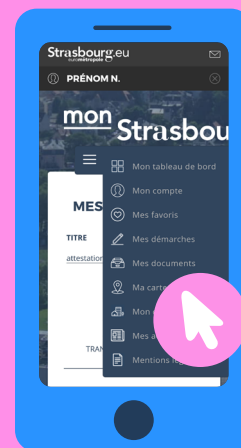
FIN DE LA DÉMARCHÉ

Vous pourrez la présenter aux services concernés (CTS, piscine, cantine, stationnement résident, ...)



et bénéficiez de la tarification solidaire !

Votre attestation reste disponible en ligne sur [monstrasbourg.eu](#) rubrique Mes documents



La date de validité de votre quotient familial unique est indiquée sur votre attestation.

Pour continuer de bénéficier de la tarification solidaire, vous devrez refaire cette même demande **chaque année, à partir du 1^{er} août.**

